



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

N° DBC 20220511-04

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2022 à 13H

Date de la convocation : jeudi 5 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 mai 2022 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE.

Membres ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Frédéric CHONIER à Patrick SAUZEDDE

Membres du Bureau absents excusés :

Claude GOUILLON-CHENOT, Rachel BOURNIER, Jean-Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER, Hélène BOUDON.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE LA MONTAGNE THIernoISE DEMANDE DE CONTRIBUTION

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n° 40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

AR Prefecture

063-200070712-20220511-DBC20220511_04-DE
Reçu le 19/05/2022
Publié le 19/05/2022

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-07 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n°2 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°2 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de la part de propriétaire occupant.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Lolita TETIA	LA-MONNERIE-LE-MONTEL	56 488,95 €	10 % Précarité énergétique	2 000,00 €
TOTAL		56 488,95 €	/	2 000,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **2 000,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 19

Membres représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20220511-DBC20220511_04-DE
Reçu le 19/05/2022
Publié le 19/05/2022